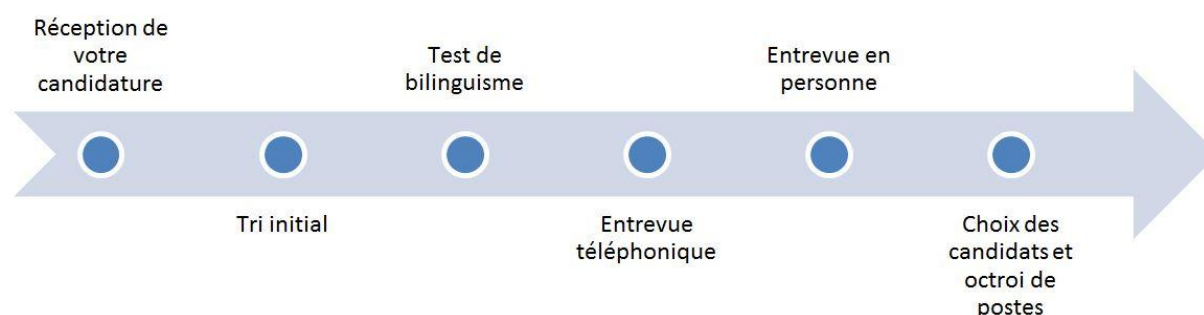


Processus de recrutement

Le comité de recrutement

Le comité de recrutement est composé de gestionnaires provenant des divers services à Valoris. La raison d'être du comité de recrutement est d'assurer l'embauche de candidats qualifiés, répondant aux besoins multiples des gens que Valoris appuie. Le rôle du comité est d'assurer une uniformité dans le processus d'embauche, en plus de recommander aux membres de la direction les candidats appropriés pour pourvoir les postes disponibles. Les membres du comité participent à toutes les entrevues qui ont lieu dans le cadre des deux blocs d'embauches annuels de Valoris, habituellement tenus en janvier et septembre.

Sélection des candidats



Lorsque le service des ressources humaines reçoit les candidatures, chaque demande est étudiée attentivement, en portant une attention particulière à l'éducation ainsi qu'aux expériences de travail.

Une fois le tri initial effectué, les candidats sont invités à faire un test de bilinguisme. Les résultats permettent de déterminer les candidats qui sont admissibles à la prochaine étape de sélection, soit les entrevues téléphoniques.

Les questions d'entrevue téléphonique sont majoritairement basées sur les comportements antérieurs. La durée de l'entrevue est d'environ 30 à 45 minutes et est menée par le service des ressources humaines. L'entrevue téléphonique sert également à confirmer l'intérêt des candidats pour les postes affichés et à évaluer à nouveau le bilinguisme des candidats avant de passer à l'étape des entrevues en personne.

Suivant les entrevues téléphoniques, les candidats sélectionnés seront contactés afin de prendre rendez-vous pour une entrevue en personne, qui se déroulera en présence des membres du comité de recrutement. L'entrevue en personne est composée de questions concernant les talents recherchés ainsi que de jeux de rôle, selon le poste pour lequel le candidat a postulé.

À la suite de la sélection des candidats, le service des ressources humaines procède à la vérification des références professionnelles ainsi qu'à l'octroi des postes.